

Déclaration à la 52^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 : Dialogue Interactif renforcé sur le compte rendu oral et le rapport du Haut-Commissariat sur la République démocratique du Congo (HC et experts sur Kasai)

Intervenant : Justin BAHIRWE

Monsieur le Président,

ISHR et SOS IJM saluent la collaboration continue entre la RDC et les Nations Unies, ainsi que la volonté du Gouvernement congolais à s'inscrire dans l'effectivité d'un État de droit.

Les deux organisations rappellent que cela n'est possible qu'à travers l'implémentation des mécanismes de justice transitionnelles et la mise en place de textes protégeant, de manière effective, les défenseur.e.s des droits humains engagé.e.s, au quotidien, pour la cause des sans voix.

C'est pourquoi nous exhortons le Sénat congolais à parachever la seconde lecture de la Loi portant protection et responsabilité du Défenseur des droits de l'Homme, en la conformant aux standards et principes internationaux de protection des défenseur.e.s des droits humains.

En même temps, nous appelons la RDC et les Nations Unies à traduire en acte, les recommandations du rapport du projet Mapping, en créant un tribunal pénal spécial ou des Chambres Mixtes spécialisées pouvant poursuivre les auteurs présumés des crimes graves commis en RDC et de donner accès aux victimes à des réparations collectives et individuelles dont la création du Fonds est imminente. Cela permettra ainsi de freiner toute personne qui continuerait d'alimenter les groupes rebelles à l'échelle nationale au détriment du peuple congolais suffisamment meurtri.

Je vous remercie.